



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 10 février 2014  
(OR. fr)**

**6142/14**

**COAFR 29  
CSDP/PSDC 66  
POLMIL 16  
PESC 121  
COHAFA 16  
COHOM 23  
ACP 17**

**NOTE**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: délégations  
Objet: Conclusions du Conseil sur la République centrafricaine

---

Lors de sa session du 10 février 2014, le Conseil a adopté les conclusions du Conseil en annexe.

**Conclusions du Conseil sur la République centrafricaine**

1. Rappelant les conclusions du Conseil du 20 janvier 2014, l'Union européenne (l'UE) reste fortement préoccupée par la crise sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine. Elle condamne vivement la poursuite des violences et des actes de représailles qui ont des conséquences dramatiques pour les populations civiles et des implications sérieuses pour la région de l'Afrique centrale. Dans ce contexte, elle salue les efforts conjugués de la force africaine MISCA et de l'opération française Sangaris, qui ont permis d'éviter l'effondrement du pays.
2. L'UE se félicite de la mise en place de nouvelles autorités de transition en République centrafricaine sur la base de larges consultations et du respect des dispositions de la Charte Constitutionnelle. Elle salue l'élection de la nouvelle Chef d'Etat de la transition, Mme Catherine Samba-Panza, et la nomination d'un nouveau gouvernement de transition sous la direction de M. André Nzapayeke qui doivent permettre de relancer le processus de transition. L'UE les invite également à travailler de concert pour s'attaquer à la situation sécuritaire qui reste alarmante et pour relever les défis complexes auxquels le pays est confronté. Dans ce contexte, elle réitère en particulier la responsabilité primaire des autorités nationales de transition à assurer la protection des populations civiles. L'UE appelle toutes les parties prenantes à s'impliquer de manière constructive et pacifique dans le processus de transition en vue d'aboutir à des élections au plus tard en février 2015.

3. L'UE exhorte toutes les parties à cesser immédiatement les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Elle rappelle que les auteurs de violations doivent répondre de leurs actes devant la justice. A cet égard, l'UE salue la nomination des membres de la Commission internationale chargée d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme en République centrafricaine commises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et l'engagement de la nouvelle présidente de la transition à lutter contre l'impunité. L'UE encourage les leaders religieux à poursuivre leurs initiatives visant à la réconciliation et la cohabitation interconfessionnelle.
4. L'UE réitère son engagement à accompagner les nouvelles autorités dans leurs efforts à mettre en œuvre l'accord de transition, rétablir l'ordre public, œuvrer à la réconciliation nationale et à répondre aux besoins de la population. Elle salue la médiation effectuée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et l'invite à poursuivre, avec l'Union Africaine (UA), sa facilitation du processus de transition politique.
5. L'UE salue l'action déterminée des Nations unies, y compris celle du Représentant Spécial du Secrétaire General des Nations unies, et l'adoption unanime par le Conseil de sécurité de Nations unies (CSNU) de la résolution 2134(2014) qui prolonge et renforce le mandat du Bureau intégré des Nations unies en République Centrafricaine (BINUCA). La résolution autorise également le déploiement d'une opération militaire européenne en République centrafricaine. L'UE se félicite de la décision du CSNU de prévoir la mise en place des mesures restrictives du régime de sanctions à des individus qui portent entrave à la paix, la stabilité ou la sécurité de la République centrafricaine ou sont impliqués dans des violations des droits de l'Homme ou dans la violation de l'embargo sur les armes, conformément à ladite résolution.

6. A la suite de l'adoption de cette résolution du CSNU, et convaincu de l'importance de soutenir les efforts africains en RCA et d'y renforcer l'engagement européen dans le cadre de son approche globale par une contribution active de l'UE à la stabilisation de la RCA dans le domaine de la PSDC, le Conseil a décidé d'établir une opération militaire PSDC-EUFOR RCA. Conformément à la décision d'établissement, cette opération militaire de transition contribuera par un appui temporaire, pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, à fournir un environnement sécurisé, dans la région de Bangui, en vue de passer le relais à l'opération de l'Union Africaine - MISCA. Cet objectif prend entièrement en compte les résolutions du Conseil de Sécurité, et notamment une possible transformation de la MISCA en une opération de maintien de la paix de l'ONU. La force militaire EUFOR RCA contribuera ainsi, dans sa zone d'opération, aux efforts internationaux et régionaux de protection des populations les plus menacées et contribuera à la liberté de mouvements des civils. L'ensemble de ces efforts créera les conditions propices à la fourniture d'une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.
7. Le Conseil a désigné l'OHQ UE de Larissa et agréé la nomination du général de division Philippe Pontiès comme commandant de l'opération EUFOR RCA, qui a été invité à poursuivre la planification opérationnelle, selon des procédures accélérées, en vue de permettre le déploiement dès que possible de l'opération.
8. Le Conseil souligne enfin l'importance d'une coordination étroite avec les partenaires, notamment les autorités centrafricaines, l'UA, l'ONU et la France, afin d'assurer une bonne coopération et complémentarité des efforts en cours en vue de restaurer la stabilité de la RCA. Dans ce contexte, l'UE salue les annonces faites à l'occasion de la conférence de donateurs pour soutenir la MISCA organisée par l'Union africaine le 1er février 2014.